

APREP MULTIGESTION

Bulletin de versement(s)

CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION

APREP MULTIGESTION

APREP MULTIGESTION TNS

APREP MULTIGESTION CAPI

J'ai choisi le cadre fiscal du PEA

N° du contrat :

ADHÉRENT(S)

Je soussigné(e) Monsieur Madame Mademoiselle Madame et Monsieur

ADHÉRENT

Nom :

Prénom :

Né(e) le : [][]/[][]/[][][][][][][][][][]

A :

Département : [][][][][][]

Pays de naissance :

(pour les personnes nées hors de France)

CO-ADHÉRENT (HORS PEA ET HORS MADELIN)

Nom :

Prénom :

Né(e) le : [][]/[][]/[][][][][][][][][][]

A :

Département : [][][][][][]

Pays de naissance :

(pour les personnes nées hors de France)

demande à le modifier comme suit (cocher les cases correspondantes) en respectant les minima inscrits au Projet de contrat d'assurance/de capitalisation.

VERSEMENT LIBRE (compléter le tableau de répartition ci-après)

J'effectue un versement libre d'un montant de : euros

Mode de paiement :

Chèque bancaire libellé à l'ordre de LA MONDIALE PARTENAIRE :

Titulaire du compte : Numéro du compte :

Nom de la banque : Numéro du chèque :

Virement (joindre la copie de la demande de virement) :

IBAN	Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB	BIC
FR76	30004	00515	00016117709	07	BNPAFRPPL11

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'adhérent autorise l'intermédiaire d'assurances à communiquer, en application des articles L. 562-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, toutes informations requises aux différents intervenants, parties à l'exécution du présent contrat ainsi qu'à leurs autorités de tutelle.

VERSEMENTS PROGRAMMÉS (HORS PEA) (compléter le tableau de répartition ci-après)

Je demande à LA MONDIALE PARTENAIRE :

de prélever sur mon compte courant à compter du [][]/[][][][][][][][][][] (mois/année) pendant une durée de [][] ans

tous les mois tous les trimestres tous les semestres tous les ans

un montant de euros

(joindre obligatoirement un RIB ainsi que l'autorisation de prélèvement ci-jointe dûment signée).

de suspendre mes versements programmés à compter du [][]/[][][][][][][][][][] jusqu'au [][]/[][][][][][][][][][] (mois/année)

d'arrêter mes versements programmés à compter du [][]/[][][][][][][][][][]

Toute demande de mise en place, de suspension ou d'arrêt de versements programmés reçue avant le 15 d'un mois est effective à compter du mois suivant.

Code + cachet de l'apporteur	SIGNATURE DE L'ADHÉRENT (précédée de la mention "lu et approuvé")	SIGNATURE DU CO-ADHÉRENT (précédée de la mention "lu et approuvé")
------------------------------	--	---

CHANGEMENT DU MONTANT ANNUEL DE VERSEMENT/ DE LA PÉRIODICITÉ (APREP MULTIGESTION TNS)

Changement du montant annuel de versement :

Je fixe le montant annuel de mes versements à : euros.

Ce nouveau montant annuel respecte la variation autorisée de 1 à 10 par rapport au montant initial que j'ai fixé lors de mon adhésion.

Changement de la périodicité des versements :

Je souhaite que mes versements périodiques soient réalisés tous les :

mois trimestres semestres ans

VERSEMENT COMPLÉMENTAIRE (APREP MULTIGESTION TNS) (compléter le tableau de répartition ci-après)

Versement simple :

Je réalise un versement complémentaire de euros.

Ce montant s'inscrit dans mon plan de versement tout en respectant les seuils définis dans le cadre de la Loi Madelin.

Rachat d'exercices passés :

Je souhaite procéder aux rachats des années :

Le respect du rapport de 1 à 10 n'est pas obligatoire lors du rachat.

Le montant versé au titre d'un exercice antérieur doit correspondre au montant du versement annuel au contrat et du versement complémentaire éventuel du même exercice.

Mode de paiement :

Chèque bancaire à l'ordre de LA MONDIALE PARTENAIRE :

Titulaire du compte : Numéro du compte :

Nom de la banque : Numéro du chèque :

Virement (joindre la copie de la demande de virement) :

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30004	00515	00016117709	07

RÉPARTITION DES VERSEMENTS ENTRE LES SUPPORTS AUTORISÉS DE LA DERNIÈRE ANNEXE FINANCIÈRE EN VIGUEUR

	Nom / Code ISIN	Répartition rachat(s) libre(s) ou programmés ⁽¹⁾ (en %)
Gestion libre
Gestion déléguée (Profils)
Gestion par horizon (APREP MULTIGESTION TNS)
Options de ré-allocation programmée de l'épargne ⁽²⁾
Options d'arbitrages automatiques
		100 %

⁽¹⁾ Par défaut, répartition identique à celle du dernier versement

⁽²⁾ Les versements programmés ne sont pas compatibles avec les options de ré-allocation programmée de l'épargne

Code + cachet de l'apporteur	SIGNATURE DE L'ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")	SIGNATURE DU CO-ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")
------------------------------	---	--



Rappel : si votre contrat de capitalisation a été souscrit dans le cadre du PEA :

- Le montant total des versements effectués ne peut pas excéder un plafond actuellement fixé à 132 000 euros.
- Seuls les supports éligibles au « PEA » peuvent être sélectionnés. L'éligibilité « PEA » d'une unité de compte est indiquée dans l'annexe financière.
- L'actif en euros ne peut être choisi comme support d'investissement.

SÉLECTION DES UNITÉS DE COMPTE PAR L'ADHÉRENT

Dans le cas où l'adhérent sélectionnerait, lors d'une opération sur son contrat, une unité de compte devenue non éligible, notamment en cas de suppression ou de fermeture à l'investissement, l'épargne affectée à cette unité de compte sera investie sur le support monétaire d'attente. L'adhérent pourra demander par la suite dans un délai de 60 jours, par écrit, à procéder à l'arbitrage sans frais de l'épargne investie sur le support monétaire d'attente vers l'ensemble des unités de compte de l'annexe financière en vigueur.

UNITÉS DE COMPTE

L'adhérent reconnaît avoir été informé que l'épargne constituée sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur. L'engagement de l'assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte et sur son calcul, et non sur la valeur des unités de compte. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque de l'adhérent.

L'adhérent reconnaît avoir été informé que la notice d'information ou le prospectus simplifié, la note détaillée, le règlement ou les statuts, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique du ou des supports libellés en unités de compte investis sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des OPCVM concernés ou auprès de l'Autorité des Marchés Financiers via son site internet : <http://www.amf-france.org>.

SIGNATURE(S)

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'adhérent autorise l'intermédiaire d'assurances à communiquer, en application des articles L.562-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, toutes informations requises aux différents intervenants, parties à l'exécution du présent contrat ainsi qu'à leurs autorités de tutelle.

L'adhérent reconnaît que toute opération de gestion, telle que demande d'arbitrage, de rachat, d'avance sur son contrat ne pourra être demandée par lui qu'au terme du délai de renonciation et sous réserve de réception par l'assureur de la preuve que l'adhérent ait été informé que le contrat est conclu. En cas de non-réception par l'assureur dans un délai de 60 jours à compter de la date d'effet du contrat de la preuve que l'adhérent a été informé de la conclusion du contrat, l'assureur se réserve le droit d'arbitrer l'ensemble de l'épargne sur le support monétaire d'attente.

Fait à , le/...../.....

Code + cachet de l'apporteur	SIGNATURE DE L'ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")	SIGNATURE DU CO-ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")
------------------------------	--	---

Informatique et libertés - La collecte des données personnelles de l'adhérent est effectuée dans le cadre d'un traitement relatif à la relation client et son exploitation commerciale, dont le responsable est la société LA MONDIALE PARTENAIRE. Les destinataires de ces données sont les sociétés du Groupe AG2R LA MONDIALE et éventuellement des sociétés tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer ces droits par courrier auprès de la Direction des Back Offices de LA MONDIALE PARTENAIRE, 104-110 Boulevard Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.

Contrat assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE - Entreprise régie par le Code des Assurances